



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/POPS/INC.6/3
19 avril 2002

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL
CHARGE D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT AUX FINS DE
L'APPLICATION DE MESURES INTERNATIONALES A
CERTAINS POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Sixième session

Genève, 17-21 juin 2002

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**ACTIVITES DU SECRETARIAT ET EXAMEN DE LA SITUATION
CONCERNANT LES FONDS EXTRABUDGETAIRES**

Projet de programme de travail et de budget

Note du secrétariat**

Introduction

1. Dans sa décision 21/4 de février 2001, au paragraphe 4, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) "autorise le secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement à participer aux travaux du secrétariat provisoire et du futur secrétariat de la Convention, si la Conférence de plénipotentiaires en décide ainsi, sous réserve que les dispositions proposées satisfassent le Directeur exécutif et que les dépenses soient couvertes par des ressources extrabudgétaires".

2. Au paragraphe 6 de sa décision 21/4, le Conseil d'administration "engage le Directeur exécutif, par l'intermédiaire du secrétariat provisoire de la Convention, à contribuer à l'application des résolutions pertinentes de la Conférence de plénipotentiaires afin de faciliter le renforcement des capacités, l'entrée en vigueur rapide de la Convention et l'octroi d'un financement".

* UNEP/POPS/INC.6/1.

** Conférence de plénipotentiaires sur la Convention de Stockholm, résolution 1, paragraphes 3 et 12.

3. Au paragraphe 7 de cette décision, le Conseil d'administration "invite le Directeur exécutif à prendre des mesures pour faciliter l'application de la Convention à titre volontaire avant son entrée en vigueur si la Conférence de plénipotentiaires le demande".
4. La Conférence de plénipotentiaires sur la Convention de Stockholm, dans sa résolution 1, au paragraphe 3, "invite le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement à convoquer, durant la période qui s'écoulera entre la date à laquelle la Convention sera ouverte à la signature et la date d'ouverture de la première réunion de la Conférence des Parties, autant de sessions supplémentaires du Comité de négociation intergouvernemental qu'il sera nécessaire pour surveiller l'application, pendant la période transitoire, des mesures internationales visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les polluants organiques persistants qui relèvent de la Convention, et à préparer et desservir la Conférence des Parties jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire au cours duquel se tiendra la première réunion de la Conférence des Parties" (UNEP/POPS/CONF/4, annexe I).
5. Au paragraphe 12 de sa résolution 1, la Conférence "prie le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de fournir, pendant la période transitoire, des services de secrétariat pour l'exécution des activités provisoires".
6. En réponse à ce qui précède, le secrétariat a rédigé un projet de programme de travail et de budget pour l'accomplissement des activités provisoires demandées par la Conférence de plénipotentiaires, qui figure ci-après.

I. ETAT DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DU FINANCEMENT EN 2001

A. Programme de travail

7. En 2001, le Programme des Nations Unies pour l'environnement a servi de secrétariat pour le Comité et d'autres activités provisoires demandées par la Conférence de plénipotentiaires. Ce travail a comporté la préparation et la conduite de la Conférence de plénipotentiaires et d'une réunion préparatoire pour la Conférence, la publication de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la préparation initiale de la sixième session du Comité, l'établissement du réseau de correspondants nationaux de la Convention, la fourniture d'assistance et d'information aux pays désireux de prendre des mesures pour appliquer la Convention, l'élaboration d'un programme de travail provisoire pour le secrétariat provisoire et l'établissement des arrangements financiers et administratifs nécessaires pour le fonctionnement efficace du secrétariat.

B. Financement

8. Un résumé des dépenses et des recettes du secrétariat pour 2001 figure à l'appendice II. Une ventilation du personnel du secrétariat par catégories et niveaux pour la période figure à l'appendice I

9. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a assuré le secrétariat des négociations de la Convention de Stockholm. Le coût du financement de cinq sessions du Comité, de deux sessions du Groupe d'experts des critères, de la Conférence de plénipotentiaires et d'autres activités à l'appui du processus de négociation a atteint au total 5 932 546 dollars (sans inclure le personnel, les locaux, l'équipement, les communications et d'autres dépenses assumées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement). Le financement de ce coût a été assuré en partie par des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale du Club des

POP, pour un montant de 5 114 305 dollars. Pour combler la différence 970 000 dollars ont été prêtés sur la Réserve du Fonds pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, étant entendu que ce montant serait remboursé. Sur ce montant 151 759 dollars ont déjà été remboursés; 818 241 dollars restent à rembourser à la Réserve du Fonds.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL ET FINANCEMENT POUR 2002 – ANNEE DE TRANSITION

A. Programme de travail

10. En 2002, le Programme des Nations Unies pour l'environnement continuera à servir de secrétariat pour le Comité et pour d'autres activités provisoires demandées par la Conférence de plénipotentiaires. Ce travail comprend la préparation et la convocation de la sixième session du Comité, l'achèvement du rapport de la session, le lancement de tout travail intersessions demandé par le Comité, la préparation et la convocation d'un atelier sur la responsabilité et la réparation en collaboration avec son hôte, le Gouvernement autrichien, la fourniture d'assistance et d'information aux pays en développement et à économie en transition, y compris une aide au renforcement des correspondants nationaux, la planification et le lancement des préparatifs de la septième session du Comité et un appui de secrétariat à d'autres activités provisoires demandées par la Conférence de plénipotentiaires.

B. Financement

11. Un résumé de l'ensemble des dépenses prévues pour 2002, des sommes reçues au 19 avril 2002 pour couvrir ces dépenses et du montant dû à la Réserve du Fonds pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement figure à l'appendice III. Des données sur les besoins en personnel prévus pour le secrétariat pendant cette période, par catégories et niveaux, figurent à l'appendice I.

12. Le financement total nécessaire pour couvrir les dépenses de 2002 (2 381 187 dollars) et rembourser la Réserve du Fonds pour l'environnement (818 241 dollars) s'élève à 3 199 428 dollars. Les engagements et les encaissements au 19 avril 2002 pouvant être utilisés pour couvrir ces coûts s'élèvent à 903 423 dollars. Le déficit prévu s'élève à 2 296 005 dollars. Le secrétariat doit recevoir ce financement avant la fin de 2002, faute de quoi il devra faire face à une crise financière très grave qui entraverait sérieusement ses opérations et pourrait aboutir à un retard, sinon à l'annulation de toute activité intersession nécessaire, y compris la préparation de la documentation pour la prochaine session du Comité.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL, BUDGET ET PRIORITES PROPOSEES POUR 2003 ET 2004

A. Programme de travail

13. Conformément au mandat prévu dans les résolutions adoptées par la Conférence de plénipotentiaires, le secrétariat provisoire sera chargé des tâches suivantes :

- a) Assurer un fonctionnement efficace du Comité de négociation intergouvernemental, notamment:

- i) En préparant et en convoquant les sessions futures du Comité et les réunions de tout organe subsidiaire qu'il peut établir, notamment en fournissant un appui et une analyse juridiques, de politique générale et techniques dans tous les aspects de l'évaluation et de la gestion des polluants organiques persistants et en effectuant tout travail intersessions demandé par le Comité;
 - ii) En élaborant des projets de présentations pour les rapports conformément aux exigences de la Convention;
 - iii) En collectant, en compilant et en produisant des données nécessaires pour la première réunion de la Conférence des Parties, y compris les informations voulues pour étudier la persistance du besoin de DDT dans la lutte contre les vecteurs de maladies, évaluer l'efficacité de la Convention et continuer à compiler une liste de référence de mesures à prendre pour contrôler les polluants organiques persistants;
 - iv) En apportant un appui sur les questions de financement des activités du mécanisme financier provisoire de la Convention; en élaborant des instructions à l'intention du mécanisme financier établi en vertu de la Convention ainsi que des décisions sur la structure institutionnelle de ce mécanisme; et en recueillant des informations auprès d'institutions compétentes de financement sur les méthodes par lesquelles elles peuvent appuyer l'application de la Convention;
- b) Entreprendre des activités pour aider les pays à appliquer la Convention, notamment :
- i) En appuyant l'élaboration d'instructions ou de directives sur la manière d'estimer les rejets de polluants organiques persistants produits de manière non intentionnelle, et sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales pour réduire ou éliminer les rejets de sources nouvelles et existantes de ces polluants;
 - ii) En appuyant les correspondants nationaux de la Convention;
 - iii) En effectuant une étude de faisabilité sur l'établissement de centres régionaux pour fournir une assistance technique et assurer le transfert de technologie, et pour appuyer le fonctionnement de ces centres, initialement sur la base d'une étude pilote;
 - iv) En appuyant des activités de formation et de renforcement des capacités pour aider les pays en développement et à économie en transition dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en place ou renforcer des capacités afin d'appliquer la Convention;
- c) Elaborer et prendre des mesures initiales pour mettre en place un mécanisme d'échange d'information sur les polluants organiques persistants, y compris des registres et des bases de données pour gérer les soumissions des Parties conformément aux exigences de la Convention;
- d) Elaborer les modalités d'un réseau d'aide au renforcement des capacités en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial;

- e) Assurer une coordination avec les secrétariats d'autres organes internationaux compétents, y compris pour l'élaboration de directives en vue de la gestion écologiquement rationnelle des déchets de polluants organiques persistants et d'autres activités qui pourront découler du travail provisoire qui est ou sera effectué en vertu de la Convention de Stockholm.

14. Le secrétariat provisoire sera aussi chargé de préparer et de desservir la Conférence des Parties jusqu'à la fin du premier exercice budgétaire au cours duquel se tiendra la première réunion de la Conférence des Parties. En fonction de la date d'entrée en vigueur de la Convention cette réunion pourra être tenue pendant la période budgétaire 2003-2004. Le Gouvernement suisse a offert de financer entièrement la première réunion de la Conférence des Parties dans un pays en développement.

15. Pour s'acquitter de ses responsabilités décrites ci-dessus il faudra au secrétariat provisoire des ressources pour financer :

- a) Les coûts de personnel, y compris le personnel d'administrateurs et des services généraux du secrétariat, l'appui administratif et les voyages officiels;
- b) Les services contractuels ;
- c) Les coûts des réunions, y compris les services de conférences, les déplacements des participants et d'autres dépenses liées à la conduite des réunions et des ateliers;
- d) Les locaux et le matériel, y compris le matériel et les logiciels informatiques, le matériel et les fournitures de bureau et les loyers et l'entretien des bureaux;
- e) Les dépenses opérationnelles et diverses, qui comprennent le fonctionnement et l'entretien du matériel (par exemple des photocopieuses), la publication et l'impression des documents, les communications (téléphone et télécopie) et les frais de poste et de colisage.

B. Budget

16. Le projet de budget pour 2003 et 2004 figure à l'appendice IV. Une ventilation du personnel de secrétariat proposé pour cette période, par catégories et niveaux, figure à l'appendice I.

17. Les dépenses estimatives du secrétariat provisoire de la Convention pour les années 2003 et 2004, en vue d'exécuter le programme de travail décrit ci-dessus, s'élèvent à 3 404 718 dollars pour 2003 et 3 577 713 dollars pour 2004. Ce budget n'inclut pas les coûts estimatifs de tout organe subsidiaire du Comité (UNEP/POPS/INC.6/21). Etant donné que les décisions prises par le Comité à sa sixième session peuvent avoir des incidences sur le plan de travail du secrétariat provisoire décrit ci-dessus, le budget pour 2003 et 2004 peut devoir être révisé en conséquence. Pour cette raison l'adoption finale du budget sera demandée seulement vers la fin de la session.

18. Au début de 2003, l'appui du Fonds pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement au secrétariat provisoire de la Convention de Stockholm prendra fin. A partir de ce moment le secrétariat provisoire devra être financé entièrement par le Fonds d'affectation spéciale du Club des POP et par toute autre contribution extrabudgétaire.

C. Priorités

19. En ce qui concerne les priorités dans le cadre du budget proposé ci-dessus, le secrétariat suggère ce qui suit :

- a) Priorité une : Assurer un fonctionnement efficace du Comité;
- b) Priorité deux : Appuyer des activités pour aider les pays à appliquer la Convention;
- c) Priorité trois : Mettre sur pied et faire fonctionner, sur une base pilote, le mécanisme d'échange d'information sur les polluants organiques persistants;
- d) Priorité quatre : Appuyer la mise en place du Réseau d'aide au renforcement des capacités;
- f) Priorité cinq : Entreprendre d'autres activités incluses dans le programme de travail ci-dessus, y compris la coordination avec d'autres organes pertinents.

20. Pour aider le Comité à suivre les progrès en rapport avec les priorités ci-dessus, les dépenses budgétisées par domaine programmatique pour 2003 et 2004 sont indiquées à l'appendice V.

IV. ACTION POSSIBLE DU COMITE

21. Le Comité voudra peut-être prendre note de l'information contenue dans la présente note et envisager ce qui suit :

- a) Approuver, avec tous les amendements éventuels, la présentation des informations et de la budgétisation figurant aux appendices I, II, III, IV et V;
- b) Encourager fortement les gouvernements à verser les contributions volontaires nécessaires pour couvrir le déficit actuel du Fonds d'affectation spéciale du Club des POP, qui s'élèvera à 2 296 005 dollars E.-U. d'ici la fin de 2002;
- c) Commenter le programme de travail du secrétariat provisoire pour le reste de 2002, ou formuler des recommandations à ce sujet;
- d) Commenter le programme de travail du secrétariat provisoire pour 2003 et 2004, ou formuler des recommandations à ce sujet;
- e) Approuver, avec tous les amendements éventuels, le budget du secrétariat provisoire de la Convention pour les exercices 2003 et 2004 qui figurent à l'appendice IV ci-après;
- f) Formuler des recommandations sur la manière de mobiliser les fonds nécessaires pour couvrir le budget approuvé.

Appendice I

PERSONNEL DU PROGRAMME : 2001-2004

Tableau 1. Personnel du programme

Catégories et niveaux du personnel		2001	2002	2003	2004
A.	Catégorie des administrateurs				
	D-1	1.00	1.00	1.00	1.00
	P-5	2.00	2.00	2.00	2.00
	P-4	1.25	1.95	3.50	4.00
	P-3	0.50	0.50	2.00 ¹	3.00 ¹
	P-2	0.50	0.00	1.00	1.00
	Sous-total	5.25	5.45	9.50	11.00
B.	Catégorie des services généraux	3.25	3.25	6.00	6.75
	TOTAL (A+B)	8.50	8.70	15.50	17.75

¹ Un poste de gestion des fonds sera imputé sur les frais généraux.

Appendice II

DEPENSES ET RECETTES : 2001

Tableau 2 a). Dépenses par objets
(en dollars E.-U.)

Objets de dépenses		
A-1	Personnel, catégorie des administrateurs	603 059
A-2	Personnel, catégorie des services généraux	208 678
A-3	Consultants	184 900
A-4	Voyages officiels	90 292
B	Services contractuels	75 500
C-1	Services de conférences	223 397
C-2	Voyages des participant s	407 181
C.3	Autres dépenses pour les réunions	62 983
D	Locaux et matériel	61 033
E	Publications, communications et autres objets divers	79 631
	TOTAL	1 996 654

Tableau 2 b). Total des dépenses et des recettes
(en dollars E.-U.)

Reliquat de la dette envers la Réserve du Fonds pour l'environnement		-818 241
Dépenses		
	Dépenses totales du programme	1 996 654
	Frais généraux	259 565
	TOTAL DES DEPENSES	2 256 219
Recettes		
	Contributions au Fonds d'affectation spéciale du Club des POP	1 698 384
	Contribution du Fonds pour l'environnement du PNUE	480 473
	Autres contributions	77 362
	TOTAL DES RECETTES	2 256 219
	SOLDE	-818 241

Appendice III

2002 : DEPENSES PREVUES RECETTES A CE JOUR ET RELIQUAT DU
A LA RESERVE DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Tableau 3 a). Dépenses par objets
(en dollars E.-U.)

Objets de dépenses		
A-1	Personnel catégorie des administrateurs	718 530
A-2	Personnel catégorie des services généraux	197 725
A-3	Consultants	150 000
A-4	Voyages officiels	90 000
B	Services contractuels	50 000
C-1	Services de conférences	400 000
C-2	Voyages des participants	300 000
C.3	Autres dépenses pour les réunions	100 000
D	Locaux et matériel	40 990
E	Publications communications et autres objets divers	60 000
	TOTAL	2 107 245

Tableau 3 b). Dépenses totales recettes à ce jour et fonds à rembourser à la Réserve
du Fonds pour l'environnement
(en dollars E.-U.)

Solde de l'exercice précédent		-818 241
Dépenses		
	Total des dépenses du programme	2 107 245
	Frais généraux	273 942
	TOTAL DES DEPENSES	2 381 187
Recettes		
	Contributions au Fonds d'affectation spéciale du Club des POP	730 728
	Autres contributions	172 695
	TOTAL DES RECETTES	903 423
SOLDE		-2 296 005

Appendice IV

PROJET DE BUDGET POUR 2003 ET 2004

Tableau 4 a). Dépenses par objets
(en dollars E.-U.)

Objets de dépenses		2003	2004
A-1	Personnel catégorie des administrateurs	1 059 600	1 251 132
A-2	Personnel catégorie des services généraux	431 400	490 725
A-3	Consultants	120 000	85 000
A-4	Voyages officiels	100 000	100 000
B	Services contractuels	95 000	57 000
C-1	Services de conférences	400 000	400 000
C-2	Voyages des participants	250 000	250 000
C.3	Autres dépenses pour les réunions	350 000	350 000
D	Locaux et matériel	107 025	82 261
E	Publications communications et autres objets divers	100 000	100 000
	TOTAL	3 013 025	3 166 118

Table 4 b). Total des dépenses budgétisées
(en dollars E.-U.)

Dépenses	2003	2004
Total des dépenses du programme	3 013 025	3 166 118
Frais généraux	391 693	411 595
TOTAL DES DEPENSES	3 404 718	3 577 713

Appendice VDEPENSES BUDGETISEES PAR PRIORITES ET DOMAINES PROGRAMMATIQUES
POUR 2003 ET 2004Tableau 5. Dépenses budgétisées par priorités et domaines programmatiques
(en dollars E.-U.)Les chiffres ci-dessous sont seulement indicatifs

Priorité	Domaine programmatique	2003	2004
1	A. Appui au Comité de négociation intergouvernemental: i. Préparation élaboration des documents conduite et suivi des sessions du Comité ii. Elaboration des présentations de rapports iii. Collecte compilation et production de données et d'autres informations nécessaires aux processus d'examen requis iv. Fourniture d'informations et d'analyses sur des questions liées aux mécanismes financiers de la Convention	1 846 269	1 939 471
2	B. Activités pour aider les pays à appliquer la Convention: i. Elaboration de directives ii. Appui aux correspondants nationaux iii. Centres régionaux d'assistance technique iv. Formation et renforcement des capacités	829 695	883 341
3	Mécanisme d'échange d'information	245 676	244 257
4	Réseau d'aide au renforcement des capacités	A déterminer	A déterminer.
5	Autres activités comprises dans le programme de travail y compris la coordination avec d'autres organes compétents	91 385	99 049
	TOTAL	3 013 025	3 166 118
